



MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL
ET PRÉVOYANCE SOCIALE

La Ministre

COMMUNIQUE OFFICIEL

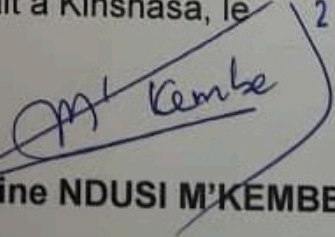
N° 004 /CAB.MIN/ETPS/CNM/ABN/07/2021

Il est porté à la connaissance de la population congolaise en général et du monde du travail en particulier, que conformément aux prescrits de l'Ordonnance n°14/010 du 14 mai 2014 fixant les jours fériés légaux en République Démocratique du Congo, la journée du 1^{er} août (fête des parents) tombe un dimanche.

Par conséquent, la journée du samedi 31 juillet 2021 est déclarée chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

La stricte observance des gestes barrières contre la pandémie de covid 19 est vivement recommandée. A toutes et à tous, nous souhaitons une bonne et heureuse fête des parents.

Fait à Kinshasa, le 28 JUIL 2021


Claudine NDUSI M'KEMBE

